

Le néolibéralisme européen à toutes les sauces L'exemple des accords de libre échange



Maxime Caudron
Novembre 2014

Pour que la Terre tourne plus **JUSTE** !

Avec le soutien de:



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Au début des années 2000, nombreuses étaient les personnes qui, aussi bien en Europe que dans le Sud, descendaient dans la rue pour marquer leur opposition aux négociations d'accords de partenariats économiques (APE) entre l'Union Européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Plus récemment, au cours de l'année 2014, c'est pour contester les négociations d'un traité transatlantique de libre-échange entre l'UE et les Etats Unis que des manifestations ont eu lieu. Ces traités concernent des réalités différentes, affichent des objectifs différents et pourtant, ils inquiètent de la même manière. Une analyse qui donne à voir ce que ces accords ont en commun : la croyance en la suprématie de l'économie de marché et du profit sur et pour l'intérêt général.

1. Des traités qui inquiètent

1.1. Les Accords de Partenariat Economique

En janvier 2012, Entraide et Fraternité publiait une analyse sur les APE¹. En voilà un récapitulatif et une rapide mise à jour.

Afin de garder un certain contrôle sur ses anciennes colonies, l'UE a accordé, en 1975, par la convention de Lomé, un accès privilégié et non réciproque à son marché pour les pays ACP. Cependant, cette convention était une infraction aux règles de réciprocité et de non-discrimination de l'Organisation Mondiale du Commerce. L'UE et les pays ACP ont donc signé, en

2000, l'accord de Cotonou qui maintient l'accès privilégié au marché européen pour les pays ACP, à condition que ceux-ci ouvrent progressivement leur propre marché aux entreprises et investisseurs de l'UE. C'est ainsi que les négociations d'accords de partenariat économique ont commencé entre l'UE et les pays ACP organisés en 7 régions².

Dans le discours officiel, les APE sont présentés comme des accords de développement visant à renforcer l'intégration régionale. Ces accords visent à « réduire la pauvreté par le biais du commerce. [Ils sont] conçus pour faciliter l'intégration des ACP dans l'économie mondiale par le biais d'une libéralisation graduelle des échanges commerciaux et d'une meilleure coopération commerciale³ ».

Après sept ans de négociations, en 2007, seul 13 pays⁴ sur 76 avaient signé un accord complet. Face à ce retard, l'UE a commencé à brandir des menaces. Les pays qui n'auraient pas signé un accord intérimaire (portant essentiellement sur l'ouverture des marchés de biens et marchandises) et qui ne se seraient pas engagés à négocier un APE complet

² Caraïbes, Afrique de l'Ouest, Afrique Austral, Afrique Centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Sud-Est Pacifique.

³http://exporthelp.europa.eu/thdapp/display.htm?page=cd/cd_AccordsDePartenariatEconomique.html&docType=main&languageId=FR

⁴ Tous des pays des Caraïbes. Haïti et la Guyane n'ont pas signé l'accord dans un premier temps, estimant qu'il n'amènerait rien à leur développement. Cependant, suite à de fortes pressions et menaces de la Commission Européenne, la Guyane a signé l'accord en octobre 2008 et Haïti en décembre 2009.

¹ <http://www.entraide.be/La-saga-des-A-P-E-Accords-de>

(portant sur l'ouverture des frontières aux services et aux investissements), perdraient tous leurs privilèges d'accès au marché européen.

Ces menaces ont été efficaces puisque rapidement, de nombreux pays ont signé des accords intérimaires (17 pays entre 2007 et 2009⁵). Les représentants des pays ACP ont reproché de nombreuses fois à la Commission Européenne son manque de flexibilité et son agressivité dans les négociations⁶. Ils ont également fait part de leur crainte vis-à-vis de l'ampleur de la libéralisation proposée. En effet, non seulement ces accords prévoient d'ouvrir les frontières des pays ACP aux biens et marchandises européens mais ils ouvriront également le marché des services et de l'investissement.



⁵http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2009/september/tradoc_144912.pdf

⁶ Notamment, lors de la 86ème session du conseil des ministres ACP, le 13 décembre 2013, les ministres des 76 pays ACP ont « *déploré l'énorme pression qui a été exercée sur les pays ACP par la Commission Européenne pour initier des accords de partenariat économique intérimaires* » et ont déclaré que « *les intérêts mercantilistes de l'UE ont pris le pas sur les intérêts de développement et d'intégration régionale des ACP* ». (Oxfam International, 2008).

Aujourd'hui, les APE, qui étaient « dans le creux de la vague » depuis quelques années, sont de retour dans l'actualité. En mai 2013, le commissaire européen au commerce extérieur, Karel De Gucht, a encore une fois joué la carte des menaces. Les pays n'ayant pas signé un accord complet au 1^{er} octobre 2014 se verraient retirer leur accès préférentiel au marché européen (Karlshausen, 2014).

Cette fois encore la menace a porté ses fruits puisque cet été, la Communauté Economique des Pays d'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement d'Afrique Australe, le Cameroun, les Fidji et la Papouasie-Nouvelle Guinée ont finalisé les négociations pour des APE complets avec l'UE.

Les négociations des APE sont contestées par la société civile des pays ACP et d'Europe depuis leur lancement et c'est une des raisons du retard qu'elles ont pris. Les APE illustrent à la fois la manière dont l'UE construit ses relations avec les pays du Sud et sa vision du monde, à l'origine de toutes ses politiques : l'économie de marché avant toute chose.

Les APE sont présentés par l'UE comme faisant partie de sa politique de développement, découlant de l'Accord de Cotonou. À la lecture de ces traités, on comprend que le développement des pays ACP passe exclusivement par le marché, la libre concurrence et la réduction des taxes. Dans l'article premier de l'APE Caraïbe, le principal objectif du traité est de « *contribuer à la réduction et, à terme, à l'éradication de la pauvreté par l'établissement d'un partenariat*

commercial (...)»⁷. Dans la liste des objectifs on retrouve aussi « améliorer la capacité des États du Cariforum en matière de politique commerciale et de questions relatives aux échanges » ou encore « favoriser les conditions d'un accroissement des investissements et des initiatives du secteur privé et améliorer les capacités d'offre, la compétitivité et la croissance économique dans la région du Cariforum ».

Beaucoup de représentants des pays ACP, de la société civile, d'experts internationaux déplorent que les APE, tels que proposés par la Commission, n'avancent rien de nouveau ou d'original pour promouvoir le développement et ne sont au bout du compte que des traités de libre-échange classiques (Oxfam International, 2008).

Cette vision du développement et de l'évolution de la société, portée par l'Union européenne trouve une autre illustration dans un sujet brûlant d'actualité et qui a déjà fait couler beaucoup d'encre : le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)⁸.

1.2. Le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement

En octobre 2013, Entraide et Fraternité a publié une analyse portant sur le TTIP. Rappel.

En juin 2013, le parlement européen donnait au commissaire européen Karel De

Gucht, l'autorisation d'entamer des négociations avec les USA afin d'aboutir à un accord de libre-échange. Ce mandat, d'abord gardé secret par la Commission puis rendu public suite à des fuites, stipule que :

« L'objectif de l'accord est d'accroître le commerce et les investissements entre l'UE et les USA en réalisant le potentiel inexploité d'un marché véritablement transatlantique générant de nouvelles opportunités économiques pour la création d'emplois et de croissance à travers un plus grand accès au marché et une plus grande compatibilité des règlements, dessinant la voie pour des normes mondiales⁹. »

Les droits de douanes étant déjà très faibles entre l'UE et les USA, cet accord portera principalement sur l'élimination des barrières non tarifaires aux marchés européens et états-uniens, notamment par l'harmonisation des normes (sanitaires, sociales, environnementales, etc.) des deux partenaires. L'UE prévoit, grâce au TTIP, une croissance économique supplémentaire, bénéfique pour tous¹⁰, car, selon la Commission Européenne, « stimuler le commerce est un bon moyen pour stimuler nos économies en

⁷ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:289:0003:1955:FR:PDF>

⁸ <http://www.entraide.be/Le-partenariat-transatlantique-de>

⁹ Directives pour la négociation d'un partenariat transatlantique pour le commerce et les investissements entre l'UE et les USA disponible à l'adresse :

<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11103-2013-DCL-1/en/pdf>

¹⁰ Une étude « indépendante » du Centre For Economic Policy Research à Londres prévoit une augmentation du revenu des ménages moyens de 545 euros par an... la répartition équitable de cette augmentation de la richesse n'est pas remise en question...

augmentant la demande et l'approvisionnement sans avoir à augmenter les dépenses publiques ou l'emprunt¹¹ ».

« La crainte principale est que les normes, critères et standards européens (...) soient revus à la baisse » (Delvaux 2013) pour correspondre à ceux des USA. Le contraire serait étonnant puisque la CE considère que ces normes sont « *des obstacles qui font souvent perdre du temps et de l'argent aux entreprises* »¹². Cette citation tirée du site internet de la commission donne d'entrée de jeu le ton de ces négociations : **un traité par et pour les entreprises.**

Un traité pour les entreprises

Des indices, tous plus préoccupants les uns que les autres, vont dans ce sens. Il y a, par exemple, la volonté de la part de la Commission, de créer un « panel d'arbitrage » pour régler les différends entre investisseurs et Etats : « Il s'agit de permettre à tout investisseur américain de demander des dommages et intérêts à un pays européen dans lequel il aurait investi, si ce pays adopte une loi qui pourrait réduire son bénéfice potentiel – et vice et versa » (De Kermel et al, 2014). Une hausse d'impôt ou l'interdiction d'un pesticide ou de semences OGM, pourrait dès lors, faire l'objet de poursuite de la part d'un investisseur étranger qui y verrait un obstacle à son profit. Ce panel d'arbitrage prendrait la forme d'un tribunal international privé. Il sacrifierait la primauté du droit des affaires sur toutes les autres formes de droit mais aussi sur les

¹¹ http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/about-ttip/index_fr.htm

¹² Ibidem

cours de justices nationales, constitutionnellement instituées. Mais la Commission justifie cela :

« *Le fait qu'un pays soit doté d'un système juridique fort ne garantit pas forcément que les investisseurs étrangers seront bien protégés¹³* ». Ceci équivaut à n'accorder aucun crédit aux systèmes juridiques démocratiquement institués par les Etats européens et par les Etats Unis.

Dans le mandat de négociation on apprend que par ce biais, l'UE cherche à :

- « *Offrir le plus haut niveau possible de protections légales et de certitudes pour les investisseurs européens aux USA.*
- *Offrir des normes de protections qui devraient accroître l'attractivité de l'Europe comme destination des investissements étrangers.*
- *Offrir des conditions de concurrence équitables pour les investisseurs aux Etats-Unis et dans l'UE¹⁴.* »

On voit donc qu'une forte protection est accordée aux entreprises et aux investisseurs, notamment par « *une forte protection contre l'expropriation directe et indirecte, y compris le droit à une indemnisation rapide, adéquate et effective* » (sans qu'il ne soit précisé si pour des raisons de santé publique ou d'intérêt général, il serait possible de procéder à des expropriations). Il y a également une volonté de la part des négociateurs de la Commission d'augmenter l'attractivité de l'UE pour les investisseurs, notamment par le « *libre*

¹³ http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/questions-and-answers/index_fr.htm

¹⁴ Directives pour la négociation d'un partenariat transatlantique pour le commerce et les investissements entre l'UE et les USA.

transfert de fonds de capitaux et de paiements (...) ».

Les mesures de sauvegardes pouvant être utilisées par un Etat contre une entreprise ou un investisseur sont faibles et très vagues :

« La Commission devrait également s'assurer que rien dans l'accord n'empêche les parties d'appliquer leur loi nationale, régulations et exigences concernant l'entrée et le séjour, à condition que, ce faisant, elle n'annule pas les bénéfices de l'accord¹⁵. »

Les Etats peuvent donc se protéger contre certains effets du traité à la condition qu'ils n'en limitent pas les bénéfices. Le mandat de négociation de la commission européenne annonce que *« l'Accord devrait confirmer que le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement est basé sur des valeurs communes, dont la protection et la promotion des droits humains (...) »*. Cet élément positif perd de sa force quand, au paragraphe suivant du mandat, il est affirmé que *« l'accord doit être (...) pleinement compatible avec les règles et obligations de l'OMC »*.

Les droits humains comme les règles de l'OMC sont contraignants pour les Etats. Pourtant, dans le texte, c'est le caractère obligatoire des règles de l'OMC qui est souligné et non pas celui du respect des droits humains. En tout, le mandat de négociation de la Commission se réfère 12 fois au respect des règles de l'OMC tandis que les droits humains ne sont cités que 2

fois... Cela confirme la prévalence du libre marché sur l'intérêt général et en particulier sur les droits fondamentaux au sein des politiques commerciales de l'UE.

Un traité par les entreprises

La manière dont sont menées les négociations est également source d'inquiétude. Le mot d'ordre donné aux négociateurs des deux camps est la discrétion totale. La Commission défend cette posture sur son site internet : *« Pour réussir des négociations commerciales, il faut respecter un certain degré de confidentialité – autrement, cela reviendrait à montrer son jeu à son adversaire durant une partie de cartes¹⁶ »*. On ne peut s'empêcher de relever que l'UE considère les USA comme un adversaire... alors qu'elle ne cesse de répéter que cet accord de libre-échange se construit sur des valeurs et une vision du monde partagée par les deux partenaires...

Les rares documents accessibles au public sont issus de fuites. Même les parlementaires européens n'ont pas accès aux documents de travail utilisés lors des négociations. Pourtant, les négociateurs de la commission européenne font des consultations, demandent l'avis de la société civile, s'inquiètent de ses préoccupations. Le problème réside dans ce que désigne le terme « société civile »... Selon une étude du CEO¹⁷, sur 560 consultations effectuées par la commission dans le cadre de ces négociations, seuls 4%

¹⁵ Ibidem

¹⁶ http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/questions-and-answers/index_fr.htm

¹⁷ Corporate Europe Observatory : <http://corporateeurope.org/international-trade/2014/07/who-lobbies-most-ttip>

d'entre elles étaient adressées à des représentants de l'intérêt public (ONG, syndicats, institutions publiques, etc.), les 98% restant sont constitués d'avis donnés par des lobbys représentants des intérêts privés (industrie, agrobusiness, secteur financier, etc.). Parmi tous ces lobbys, le plus présent dans les négociations est celui de l'agrobusiness. Sur les 560 consultations mentionnées plus haut, 113 étaient adressées à des représentants du secteur agroalimentaire.

Cela ne signifie pas pour autant que l'opinion publique reste silencieuse. En effet, plus de 200 associations de la société civile ont lancé au mois de juin 2014 une initiative citoyenne européenne (ICE). Inscrite dans les traités européens, ce type d'initiative permet à 1 million de citoyens, dans au moins sept Etats membres, de demander à la Commission Européenne de légiférer sur un sujet précis. Dans ce cas, l'ICE¹⁸ entend demander à la Commission de mettre un terme aux négociations en cours et de ne pas ratifier le CETA¹⁹ (voir plus bas). La réaction de la CE face à cette initiative est sans équivoque : elle ne considère pas cette demande comme légitime et a décidé de ne pas lui donner suite²⁰. En effet, selon Catherine Day, secrétaire générale de la Commission, «

une ICE invitant la Commission à proposer une "décision" de ne pas adopter un acte juridique²¹ » n'est pas recevable.

D'autres traités inquiétants

Bien que le TTIP soit le traité le plus médiatisé, grâce à l'action de la société civile, il n'est pas le seul en cours de négociation.

L'Accord Economique et Commercial Global (CETA²²) : il s'agit d'un traité de libre-échange qui lie l'UE et le Canada. Dans son contenu, le CETA est très proche de ce que l'on peut attendre du TTIP. Il entraîne notamment « *la suppression de 99% des droits de douanes entre les deux partenaires²³ »* et il prévoit la mise en place d'un « *mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etat²⁴ »*. Les négociations du CETA sont terminées et le texte doit être soumis à l'approbation démocratique au sein de l'UE. L'objectif de ce traité est le même que celui du TTIP : « *stimuler les échanges commerciaux, renforcer les relations économiques et créer des emplois²⁵ »*.

L'Accord sur le Commerce des Services (TISA²⁶) : il s'agit d'un traité en cours de négociation au sein de l'OMC. Il concerne 50 Etats (dont les 28 Etats membres de l'UE) représentant 70% du commerce

¹⁸ Pour participer à l'initiative :

<http://www.cncd.be/-stopttip->

¹⁹ Accord Economique et Commercial Global avec le Canada (Comprehensive Trade and Economic Agreement en anglais).

²⁰ L'ICE sera cependant lancée comme prévu mais de manière autogérée et hors du cadre légal de la CE. Par ailleurs, les porteurs de cette initiative font appel de la décision de la commission auprès de la Cour Européenne de Justice (<http://www.cncd.be/Traite-transatlantique-la-petition-4570>)

²¹ Lettre de Catherine Day adressée aux organisateurs de l'ICE, disponible à l'adresse : <file:///C:/Users/localadmin/Downloads/C2014-6501public.pdf>

²² Abréviation anglophone

²³ http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/index_fr.htm

²⁴ Ibidem

²⁵ Ibidem

²⁶ Trade In Services Agreement

mondial. Le principal objectif de ce traité est de libéraliser les échanges de services. Les arguments sont toujours les mêmes : « *L'ouverture des marchés des services renforcera la croissance et l'emploi*²⁷ ». Comme pour les autres traités, les négociations sont très opaques, il est donc difficile de savoir quel est le contenu exact du TISA.

2. Les accords de libre-échange : une solution à tous les problèmes ?

La Commission Européenne avance ces traités comme pouvant relancer l'économie au Nord (dans le cas du TTIP) ou comme facteur de développement au Sud (dans le cas des APE).

Aussi bien en ce qui concerne les APE et d'autres traités avec les pays du Sud (par exemple avec le Pérou et la Colombie) qu'avec le TTIP, le CETA et le TISA, les mêmes objectifs sont annoncés : relancer la croissance et créer de l'emploi. Et pour réaliser ces objectifs, une seule proposition (déclinée selon bien des manières), le libre-échange : élimination des taxes, harmonisation des normes, protection des investisseurs, etc.

Ces traités sont censés favoriser les investisseurs et les grandes entreprises et les incitent à développer leur commerce dans l'Union Européenne. Il devrait en résulter la création d'emplois et une augmentation de la croissance. Pourtant, les conséquences constatées sont souvent toute autres. Elles sont bien connues car la même méthode a été appliquée de

nombreuses fois depuis les années 1980 de la même manière et sans atteindre les résultats escomptés. Deux exemples peuvent nous éclairer là-dessus.

2.1. L'Accord de Libre Echange Nord-Américain (ALENA)

Depuis 1994, cet accord unit les USA, le Canada et le Mexique dans une zone de libre-échange. En termes de bilan, aux Etats Unis, on enregistre une dégradation du solde commercial (différence entre les exportations et les importations) de 98 milliards de dollars entre 1994 et 2010. Pour la même période, plus de 682 000 emplois ont été perdus (alors que des études antérieures à la signature de l'accord annonçaient la création de millions d'emplois). Au Mexique, le revenu réel du travailleur moyen a diminué de 40% depuis la mise en place du traité. L'agriculture mexicaine a été anéantie par l'agrobusiness très compétitif et très subsidié des USA, faisant perdre leur terre et leur emploi à plusieurs millions d'agriculteurs mexicains²⁸.

2.2. Le DR- CAFTA

Il s'agit d'un accord libre-échange qui unit les USA aux pays d'Amérique Centrale et à la République Dominicaine. Il est entré en vigueur en aout 2004. Quel est le bilan pour le Guatemala ? :

- Avec l'ouverture des frontières, l'industrie extractive (or, argent, pétrole) et les monocultures de

²⁷ http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/tisa/index_fr.htm

²⁸ Les effets de l'ALENA après 15 ans d'application sont détaillés dans une étude de Robert E. Scott ; « Heading South : U.S.-Mexico trade and job displacement after NAFTA »

café, banane et melon se sont développées de manière exponentielle ; et cela, malgré l'opposition de nombreuses communautés indigènes dont le lieu et les conditions de vie ont été dégradés par l'industrie extractive.

- L'augmentation des surfaces agricoles destinées à l'exportation a entraîné un déplacement des populations rurales vers des zones moins productives augmentant leur insécurité alimentaire. L'Institut d'Etude Agraire et Rurales du Guatemala informe que 29% de la superficie consacrée auparavant à la culture des « granos basicos²⁹ » est à présent occupée par des cultures de palme africaine - destinées à produire des agrocarburants (Ozaeta, 2012).
- L'orientation de la production agricole vers l'export a réduit la capacité de la population locale à se nourrir. Tandis que dans les années 1980 le Guatemala était auto-suffisant en maïs jaune (ibidem), il dépend aujourd'hui de son importation (72% en 2010). De même, en 2010, le Guatemala a importé 70% de sa consommation en riz et presque 100% de celle de blé. Cela entraîne une grande dépendance du pays vis-à-vis de la production agricole des USA.
- Les emplois promis par ce traité sont mal rémunérés et de très courte durée.
- La baisse des taxes à l'importation, en plus de contribuer à l'envahissement du maïs Etats-unien sur les marchés locaux guatémaltèques, a fait perdre 137

millions de dollars à l'Etat sur les 5 premières années de l'accord (Bronzini et Carracillo, 2012). Ces recettes fiscales auraient pu contribuer au développement du Guatemala.

Notons que le Guatemala est également lié à l'UE dans un accord du même type qui n'est pas encore entré en vigueur mais dont on peut attendre les mêmes effets que ceux entraînés par le DR- CAFTA.



Vraisemblablement, des traités comme les APE ou le TTIP ne devraient pas avoir des conséquences bien différentes à celles énoncées plus haut puisqu'ils sont négociés et mis en œuvre selon les mêmes principes : ouverture des frontières, dérégulation du marché, protection des investisseurs étrangers, avantages fiscaux, économie d'échelle, libre concurrence,...

²⁹ Céréales et légumineuses constituant la base de l'alimentation des populations locales.

3. De la résistance au changement

La société civile, au Nord et au Sud, consciente de ces conséquences négatives, se bat contre les traités de libre-échange qui favorisent le commerce et le libre-marché au détriment des droits humains, sociaux et environnementaux. Ces luttes, ces résistances aboutissent parfois à des résultats (abandon des négociations, non ratification des traités, ...).

Le défi de la ratification forme de ces sous titres

Cela fait plus de 14 ans que les négociations pour les APE ont commencé. Pourtant, seulement 42 pays ACP sur 76 ont signé un APE complet, seuls 13 d'entre eux ont ratifié l'Accord. En effet, non seulement un traité doit être signé entre les partenaires responsables de la négociation, mais, les parlements de chaque pays partenaire doivent approuver le texte du traité. Ainsi par exemple, Haïti a signé un APE complet en décembre 2009 et à l'heure actuelle, cet accord n'a jamais été ratifié par son parlement. Cela est dû à la forte pression exercée par la société civile sur le parlement haïtien (notamment coordonnée par la Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif³⁰).

Dans l'Union européenne, c'est la Commission qui mène les négociations de traités commerciaux mais c'est le parlement européen qui a le dernier mot. Les eurodéputés décident de rejeter ou d'accepter un traité. Si les commissaires

européens ne sont pas démocratiquement élus, les eurodéputés eux le sont. Ils ont des comptes à rendre à leurs électeurs et ne manqueront pas de suivre les indications du peuple, à condition qu'ils puissent l'entendre. Dans ce cadre, la mobilisation est cruciale afin de montrer aux décideurs que les européens ne veulent pas de ces traités de libre-échange.

Les traités de libre-échange craignent le soleil

Ce fut le cas pour le traité de l'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement), dont les négociations avaient été entamées dans le plus grand secret par les États de l'OCDE³¹ en 1995. En 1998, lorsque le contenu de ce traité est apparu au grand jour, la mobilisation citoyenne fut telle à travers le monde que les négociations furent abandonnées. En termes de contenu, ce traité est proche du TTIP. Le traité ACTA³² a subi un sort semblable après que sa ratification par les États signataires fut stoppée en 2010 suite à la forte mobilisation citoyenne.

Ces traités ont tendance à échouer quand ils sont révélés au public. C'est pour cela qu'on les appelle des traités « Dracula³³ »

Il est encore possible d'enterrer les APE et le TTIP par la mobilisation citoyenne et la contestation. Cependant, mettre ce genre de traité en échec n'est que temporaire : ce type d'accords réapparaît de façon récurrente. Ainsi, l'ACTA ayant échoué

³¹ Organisation de Coopération et de Développement Economique

³² ACAC en français pour Accord Commercial Anti Contrefaçon.

³³ Selon les légendes, les vampires fondent au soleil, raison pour laquelle ils ne peuvent pas sortir au grand jour.

³⁰ Partenaire d'entraide et Fraternité en Haïti

en 2010 est réapparu aujourd'hui dans le contenu du TTIP. Pourtant, il existe des propositions d'alternatives à la conception néolibérale du monde; des alternatives porteuses d'autres valeurs, plus humaines, justes, durables et équitables. Donnons quelques exemples.

L'initiative pour un mandat commercial alternatif

L'alliance pour un mandat commercial alternatif (ATM)³⁴ rassemble près de 50 organisations dans le but de développer une politique européenne de commerce qui place les humains et la planète avant le business. L'alliance part du constat que la politique commerciale de l'UE a contribué au développement des crises systémiques qui traversent notre société (crise climatique, alimentaire, économique,...). Elle part aussi du constat que l'UE en général et sa politique commerciale en particulier, ont besoin de se démocratiser. Selon eux, des alternatives existent déjà (circuits courts, économie sociale et solidaire,...), si elles n'apportent pas une réponse globale, elles constituent néanmoins des pistes de réflexion. Et c'est bien là la volonté de l'ATM qui veut, avant tout, ouvrir le débat sur la question du modèle économique et sociétal à favoriser dans l'UE.

Le cadre commercial alternatif proposé par l'alliance n'est pas normatif ni exhaustif. Il se base plutôt sur des principes qui impliquent des changements concrets dans les politiques européennes. Ces principes sont les suivants :

- Respecter les droits universels et inaliénables de tous les peuples ;
- Garantir un travail décent ;
- Reconnaître l'importance des activités reproductives³⁵, de la communauté et du travail informel ;
- Assurer une transition vers une économie faible en carbone ;
- Réaliser une véritable démocratisation à tous les niveaux de prise de décisions
- Remettre en question les relations structurelles de pouvoir entre pays, région, hommes et femmes, classes, castes et groupes ethniques ;
- Combattre la pauvreté et établir de nouvelles relations équitables et solidaires avec des personnes dans d'autres régions ;
- Accroître globalement le niveau de bien-être économique, social et environnemental.

L'Alternative Bolivarienne pour les Amériques

L'ALBA (Alternative Bolivarienne pour les Amériques – Traité de commerce des peuples), est une alliance de pays latino-américains et des Caraïbes³⁶ qui fut créée à la Havane en 2005. Elle émerge suite au rejet par plusieurs pays d'Amérique Latine du projet de Zone de Libre-Echange des Amériques (ZLEA). Ce projet devait unir, à l'instigation des USA, la plupart des pays d'Amérique dans un grand marché libre. Largement contesté par les mouvements

³⁵ Souvent exercées par les femmes, ces activités concernent notamment le soin aux enfants, l'entretien du foyer, l'alimentation, etc.

³⁶ Les membres de l'ALBA sont : [Antigua-et-Barbuda](#), [Bolivie](#), [Cuba](#), [Dominique](#), [Équateur](#), [Nicaragua](#), [Saint-Vincent-et-les-Grenadines](#), [Venezuela](#)

³⁴ Abréviation anglo-saxonne pour Alternative Trade Mandate.
<http://www.alternativetrademandate.org/>

sociaux indigènes et paysans d'Amérique Latine (Zibechi, 2006), ce projet néolibéral fut rejeté à Mar del Plata (Argentine) en 2005.

C'est suite au refus du néolibéralisme comme principe unificateur des Etats latino-américains que les présidents vénézuélien et cubain proposèrent une alternative crédible à l'intégration régionale par le libre-échange : l'ALBA. Cette alternative vise à renforcer l'intégration régionale en Amérique Latine et dans les Caraïbes en se basant sur les principes de solidarité, de coopération et de complémentarité. L'initiative s'oppose à la réduction des droits de douanes. Elle favorise l'utilisation des marchés publics pour soutenir les coopératives et les PME locales (Sader, 2007). Le traité de l'ALBA accorde de l'importance au renforcement des Etats, des droits de l'homme, du travail décent, des femmes et de l'environnement (Martinez, 2007). Cette alliance est une réelle alternative au néolibéralisme proposé par les USA et l'UE, vis-à-vis des quels elle permet à ses Etats membres de gagner en indépendance.

4. Un combat sans frontières

À travers les APE, le TTIP et les autres traités abordés dans cette analyse, on remarque que malgré les différences de contenu et de partenaires, c'est toujours la même logique qui est appliquée par l'Union européenne dans ses politiques commerciales : tout par et pour les multinationales. De cette manière, la Commission se range du côté des défenseurs du néolibéralisme avec d'autres acteurs tels que les USA, le Fond

Monétaire International et la Banque mondiale.

Les politiques néolibérales sont source d'injustices. Cela a été le cas au Chili sous Pinochet, en Argentine sous Menem, en Angleterre sous Thatcher, aux Etats Unis sous Reagan, en Europe sous Barroso ou partout ailleurs sous le diktat du Fond Monétaire International et de la Banque Mondiale.

Face à ce constat, on remarque que le monde n'est plus nécessairement structuré par une logique de domination du Sud par le Nord mais bien par une domination globalisée du « tout au Marché ». La ligne de partage entre dominants et dominés n'est plus géographique ou sociale mais se situe plutôt entre les victimes de l'injustice néolibérale d'un côté et ceux qui exercent cette injustice en défendant le néolibéralisme de l'autre.

Ainsi, même s'il faut, bien sûr, s'attaquer à chacun de ces traités de libre-échange pour empêcher leur mise en œuvre, il faut surtout s'unir au Nord et au Sud dans la lutte contre les dérégulations économiques et construire des alternatives crédibles et durables. C'est ensemble que nous devons revendiquer notre souveraineté en tant que peuple et notre droit à décider de notre destin en tant que citoyens du monde !

Bibliographie :

- Irene Bronzini et Carmelina Carracillo ; « à qui profite le commerce international au Guatemala ? » in Document d'analyse E&F ; mars 2012

- Carmelina Carracillo ; « *Actions des organisations de la société civile : Approche éthique* » ; Analyse E&F ; mai 2014
- François Delvaux ; « *Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement : L'importance d'une approche cohérente en matière de commerce international* » ; analyse d'Entraide et Fraternité ; Octobre 2013
- Gérard Karlshausen ; « *Cotonou : L'été (européen) sied aux APE* » ; Une Europe ouverte sur le monde, Bulletin d'information francophone CNCD 11.11.11 ; n° 61 ; Septembre 2014
- De Kermel B., Giraud G., Merckaert J., Renouard C., Soulage F., Viénot D.; « *Accord transatlantique, des inquiétudes justifiées* » ; Article La Croix ; avril 2014
- Esperanza Martinez ; « *L'ALBA, une nouvelle aube ?* » ; Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine ; avril 2007
- Oxfam International; « *Partnership or Power Play?* »; Oxfam Briefing Paper; avril 2008
- Juan Pablo Ozaeta ; « *Libre commerce et agrobusiness au Guatemala* » in document d'analyse E&F ; mars 2012
- Emir Sader ; « *L'ALBA : du rêve à la réalité* » ; Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine ; juillet 2007
- Raúl Zibechi ; « *De Cancún à Mar del Plata, un continent en effervescence* » ; in Etat des résistances dans le Sud – 2007 ; Alternative Sud ; CETRI ; Editions Syllepse ; 2006